

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 324

Rubrik: La quinzaine dans les kiosques alémaniques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Toujours le bâillon

On se souvient de ce médecin-psychiatre, qui, appelé à témoigner en qualité d'expert dans un procès, s'était vu pris à partie par le président du tribunal.

A ce propos, une lettre d'un lecteur de DP, M. Claude Contini, infirmier de son état :

« Comme vous le savez fort probablement, le Dr Claude Miéville, médecin-chef de l'Hôpital de Nant et du secteur psychiatrique de l'Est vaudois, a publié dans le « Bulletin des médecins suisses » du 19 mars dernier un article intitulé « L'expertise psychiatrique en matière pénale. Quelle psychiatrie, quelle justice voulons-nous ? ».

Sanctions ou dialogue

» La presse lausannoise du 25 mars a favorablement commenté cet écrit en insistant surtout sur les risques d'une collaboration entre répression pénale et psychiatrie. « 24 Heures » du 8 avril nous apprenait par la plume de Myriam Meuwly que certains membres de l'administration judiciaire vaudoise avaient adressé une lettre de protestation au médecin cantonal en demandant la citation du docteur Miéville devant le Conseil de santé. L'emploi du conditionnel voilait à peine la gravité de la démarche et du reste Myriam Meuwly s'étonnait à juste titre que dans notre pays aussi « on cherche à résoudre un conflit d'idées par l'appel à des sanctions plutôt que par l'échange et le dialogue ».

» Après quoi, étrangement, le silence le plus complet est tombé sur cette affaire.

Déontologie et statut des fonctionnaires

» Si j'y reviens aujourd'hui, c'est qu'il ne s'agit pas hélas du premier cas d'atteinte (sournoise) à

la liberté d'expression, par le biais, au moins discutable d'une interprétation rétrograde du code déontologique et du statut des fonctionnaires.

» Sur ce point, je suis en mesure d'apporter un autre exemple précis, car, ayant moi-même écrit — bien entendu pendant mon temps libre — et publié un modeste historique de l'Hôpital de Cery (moins orthodoxe, il est vrai, que ceux faits sur commande et à paiement), j'ai été convoqué, en septembre 1972, devant une délégation du Conseil de santé, et sommé ensuite par le chef du Département de l'intérieur de m'abstenir dorénavant, sous peine de sanctions pouvant aller jusqu'à la révocation, de tout écrit qui mette en cause la direction de l'Hôpital de Cery, ses méthodes thérapeutiques ou ses conceptions administratives. » L'art. 22 du statut des fonctions publiques cantonales (« Les fonctionnaires doivent en toutes circonstances agir conformément aux intérêts de l'Etat de Vaud et s'abstenir de tout ce qui pourrait lui causer perte ou dommage ») a servi de bouclier légal à cette injonction.

L'étouffement

» N'ayant donc, officiellement, pas le droit de m'occuper de sujets qui dépassent le niveau de compétence de mon diplôme d'infirmier en psychiatrie, je me garderai bien d'émettre une quelconque opinion au sujet des idées avancées par le Dr Miéville. Qu'il me soit toutefois permis de constater qu'en continuant, comme si de rien n'était, à accepter l'étouffement des pensées « pas comme il faut » (à l'aide de toute une série de prétextes administratifs débouchant sur des mesures disciplinaires), nous risquons de glisser lentement vers un fascisme qui n'aura même pas le courage de porter son nom. »

Lettre qui me paraît soulever deux problèmes intéressants : celui de l'expertise psychiatrique et celui de la liberté d'expression. J'y reviendrai dans un prochain numéro de DP.

J. C.

LA QUINZAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Fièvres pré-électorales

Quitte à risquer un faux départ avant les vacances, la presse se lance à corps perdu déjà dans les plates-bandes électorales.

— Commentant le choix par les socialistes du professeur et écrivain Adolf Muschg comme candidat au Conseil des Etats, « Die Tat » conclut : « La difficulté qu'éprouvent les sociaux-démocrates d'envoyer à Berne des conseillers aux Etats populaires, liés aux camarades du parti, aux travailleurs et aux syndicalistes n'est pas limitée au canton de Zurich. Si l'on songe qu'il n'y a que quatre députés socialistes au Conseil des Etats, on peut parler sans aucun doute d'un malaise helvétique. On est alors en droit de se demander si « l'alternative » Muschg contribuera à améliorer l'image du PS. »

Autre son de cloche dans la « National Zeitung » qui voit dans la candidature de Muschg une occasion de soulever, lors d'une campagne électorale, des problèmes de fond... à condition que son parti soutienne Muschg dans cette entreprise et dépasse ainsi les manœuvres tactiques traditionnelles.

Primaires à Zurich

— Les radicaux zurichois ont le droit de choisir le rang de leurs candidats sur les listes pour le Conseil national. Les 15 000 membres du parti sont invités à participer à une élection primaire portant sur septante candidats des deux listes (ville et canton). Leur choix, modéré par un règlement favorable aux femmes et aux sortants, sera connu prochainement. Notons, au surplus, que le Parti radical a fixé les limites de la propagande personnelle tant pour les élections primaires que pour les élections proprement dites afin d'éviter les abus (NZZ 47).

Formule magique ad aeternum

— Commentant des déclarations du conseiller national Hubacher, président du PSS, la « National Zeitung » (198) a tenté de répondre à la question « Quel est le parti le plus fidèle ? » Il en ressort que personne ne semble vouloir abandonner la formule magique pour le Conseil fédéral mais qu'il est peu probable qu'un nouveau contrat de législature soit conclu en fin d'année.

Excellente radiographie

— A signaler un excellent supplément qui a paru dans les quatre quotidiens du groupe « Solothurner Zeitung » (147). Il s'agit d'un tableau de la situation économique dans le champ de diffusion de ces journaux (Soleure et la Haute Argovie bernoise). A côté d'articles généraux, des informations sur les différents secteurs économiques, sans oublier des précisions sur le marché du travail.

Furgler parle

— A noter dans le supplément « politique et culturel » de la « National Zeitung » (semaine dernière) en ouverture de cahier, une réflexion de base sur l'aide au développement à travers les capitaux privés helvétiques; plus loin, pour conclure une série de six pages consacrées à la révision de la Constitution, un entretien massif avec le conseiller fédéral Furgler. Et parmi les notes hebdomadaires, les premiers reflets d'une enquête menée par un groupe de recherches de l'Université de Zurich sur les lecteurs du défunt « Zürcher AZ ».

La Suisse et le tsar

— Dans le magazine du « Tages Anzeiger » une étude historique sous le titre « Quand la Suisse avait faim » (au XIXe siècle, lorsque notre pays recevait de l'argent du tsar pour ses pauvres, versements précurseurs de l'aide aux pays en voie de développement »).

La LMR en Suisse

La Ligue marxiste révolutionnaire compte dix-sept ou dix-huit sections réparties en douze cantons. Elle participera aux élections nationales de l'automne prochain dans ces douze cantons. Comme nous l'avons fait pour d'autres partis, précisons l'implantation nationale de la LMR !

Dans les cantons de Genève, de Fribourg, de Lucerne, de Bâle-Ville, de Zoug, de Zurich et du Tessin, une seule section portant le nom du canton. Dans trois cantons, deux sections : Neuchâtel (Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds), Soleure (Soleure et Olten), Argovie (Aarau et Baden); et trois sections dans le canton de Berne (Berne, Bienne et Jura).

En ce qui concerne le canton de Vaud « La Brèche » (116 du 20.6.1975) ne mentionne que la section de Lausanne alors que « Bresche » (No 51 du 20.6.1975) indique en outre une section à Yverdon. De là notre incertitude : dix-sept ou dix-huit sections ?

Une certitude en revanche : il n'y a jamais eu une plus grande dispersion à gauche pour des élections nationales. Au Tessin, par exemple, mais aussi à Berne, à Bâle-Ville et à Zurich il y aura au moins quatre listes prétendant obtenir les suffrages de la gauche. Au surplus, avec les listes variées des mouvements plus ou moins xénophobes à droite et à l'extrême centre, la confusion sera à son comble. N'oublions pas qu'en 1971 il y avait eu dix-huit listes en compétition dans le canton de Zurich et vingt-deux dans le canton de Berne. Ces totaux seront probablement dépassés cette année.

Chère démocratie

Dans la revue « Schweizer Monatshefte » (4/55), M. Richard Reich, directeur de la Société pour le développement de l'économie suisse, se penche sur les propositions tendant à augmenter le nombre de signatures pour les initiatives et les référen-

dums. Traitant du flot d'initiatives fédérales en cours, il note que les partis, chroniquement désargentés, sont les victimes de la situation. Il ne leur est pratiquement plus possible de financer les campagnes précédant les votes. La preuve : un affichage revient à environ 150 000 francs et une seule annonce diffusée d'une manière assez dense coûte 100 00 francs. M. Reich conclut que le total cumule en des dépenses astronomiques pour des caisses de partis normalement dotées, pendant une année politique normale et parsemée de campagnes normales. L'exercice de la démocratie trop cher pour les partis politiques ?

TÉLÉVISION

Une autre formule

« Tatsachen und Meinungen » (Des faits et des opinions), l'émission de la Télévision alémanique qui fait le pendant de « Table ouverte » de la Télévision romande a adopté une autre formule pour certaines émissions.

Au lieu de confronter systématiquement des participants venus d'horizons politiques ou sociaux différents, elle a appelé des personnes de même tendance à traiter certains problèmes d'actualité. Et c'est alors qu'on découvre l'absence de monolithisme, voire les divergences dans des groupes qui paraissent souvent compacts. Nous l'avons constaté en observant des syndicalistes, un jour, et des chefs d'entreprise, un autre jour, traiter de la situation économique actuelle. Nous l'avons aussi remarqué le 29 juin lorsque quatre officiers ont discuté du « rapport Oswald ». Il y avait bien entendu M. Oswald, officier supérieur et président de la commission à qui l'opinion publique a donné son nom, le colonel-commandant de corps Hans Wildbolz, le colonel Gustave Däniker, connu pour ses publications en faveur de l'armée et le premier-lieutenant Rolf Käppeli, journaliste. La formule alémanique serait-elle plus révélatrice de la réalité que la confrontation à la romande ?